

*Questions au Feuilleton*

(Le document est déposé.)

L'ENGAGEMENT DE CANDIDATS LIBÉRAUX DÉFAITS AUX ÉLECTIONS

Question n° 34—M. Crouse:

Des candidats libéraux défaits ont-ils été employés par le gouvernement à quelque titre que ce soit depuis les élections fédérales du 8 juillet 1974 et, dans l'affirmative, a) combien sont-ils, b) qui sont-ils, c) quels postes occupent-ils, d) quel est leur traitement, e) quelle est, dans chaque cas, la durée de la nomination?

(Le document est déposé.)

L'EFFECTIF DU BUREAU DU PREMIER MINISTRE

Question n° 43—M. Coates:

1. Combien d'employés compte actuellement le bureau du Premier ministre, mis à part ceux du bureau du Conseil privé et quels sont le nom, le poste, le traitement et la date de nomination de chacun d'eux?

2. Combien d'employés compte actuellement le bureau du président du Conseil privé et quels sont le nom, le poste, le traitement et la date de nomination de chacun d'eux?

3. A combien s'élèvent les frais d'administration du bureau du Premier ministre et de celui du président du Conseil privé?

(Le document est déposé.)

LES BAUX DE LOCATION D'HÔTELS POUR LE COMPTE DU GOUVERNEMENT

Question n° 50—M. Coates:

1. Le gouvernement ou l'un quelconque de ses organismes signe-t-il des baux annuels avec des hôtels, des auberges ou des pavillons, au Canada ou à l'étranger et, dans l'affirmative, quels sont ces établissements, le montant versé à chacun d'eux et le nombre de locaux mis à la disposition du gouvernement?

2. Quels fonctionnaires sont autorisés à utiliser ces hôtels, auberges et pavillons et qui décide dans ces cas?

3. Les usagers de ces locaux sont-ils tenus de rembourser le Conseil du Trésor les sommes dépensées à cet effet?

(Le document est déposé.)

LES FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS DE M. YVAN HEAD

Question n° 242—M. Clark (Rocky Mountain):

1. Quels sont a) le traitement, b) les fonctions exactes de M. Yvan Head?

2. A combien de reprises en a) 1972, b) 1973, c) 1974 (jusqu'à ce jour), M. Yvan Head a-t-il voyagé, dans le cadre de visites officielles (i) au Canada (ii) à l'étranger et, dans chaque cas, quels étaient la destination, le but et le coût du voyage?

3. Des hauts fonctionnaires, des comités, des agences ou des organismes relevant des ministères, ou encore des agences ou des sociétés de la Couronne donnent-ils régulièrement un compte rendu de leurs activités à M. Yvan Head ou l'invitent-ils régulièrement à participer à leurs délibérations et, dans l'affirmative, quel est leur nom et, dans chaque cas, dans quel but le font-ils?

4. Quels sont les titres et compétences de M. Yvan Head quant aux fonctions qu'il exerce actuellement?

[M. Cossitt.]

5. De quelle personne ou bureau relève-t-il et quelles personnes ou bureaux dépendent de lui?

6. A quel organisme gouvernemental fait-il régulièrement rapport?

7. Quand M. Yvan Head a-t-il commencé a) à travailler au gouvernement, b) à exercer ses fonctions actuelles et a-t-il été autorisé à témoigner à titre officiel à l'un des comités parlementaires et, dans l'affirmative, à quelles occasions et dans quels buts précis?

(Le document est déposé.)

LA RESTRICTION DES SCÈNES DE VIOLENCE À LA TÉLÉVISION

Question n° 394—M. Herbert:

1. Envisage-t-on la restriction des scènes de violence à la télévision avant vingt heures?

2. Existe-t-il des témoignages à l'appui que les scènes de violence à la télévision a) exercent une grande influence sur la formation du caractère de nos enfants, b) ont une répercussion sur leur comportement et c) peuvent détruire leur équilibre émotif?

(Le document est déposé.)

L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'EMBALLAGE ET L'ÉTIQUETAGE, LA LOI SUR LES PRODUITS DANGEREUX ET DE LA LOI SUR L'ÉTIQUETAGE DES TEXTILES

Question n° 959—M. Jones:

1. Quels frais additionnels prévus doit et devra assumer le consommateur par suite de la mise en vigueur de a) la Loi et le règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, b) la Loi sur les produits dangereux, c) la Loi sur l'étiquetage des textiles exigeant que les articles soient étiquetés en français et en anglais?

2. Quels frais additionnels prévus doit et devra assumer le contribuable pour l'administration, la vérification et la mise en application de a) l'emballage en vertu de la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, b) la Loi sur les produits dangereux, c) la Loi et les règlements sur l'étiquetage des textiles et les règlements y afférents qui exigent l'étiquetage bilingue des produits?

3. Comment et par qui ces Lois et règlements seront-ils mis en vigueur?

4. Combien d'employés supplémentaires ont été engagés ou recrutés pour administrer, vérifier et mettre en application ces Lois et règlements?

5. Des poursuites ont-elles été intentées en vertu de ces Lois et règlements et, dans l'affirmative, quels en ont été les résultats et les particularités?

6. Quelles sont les dates d'entrée en vigueur de ces Lois et règlements?

7. Quels avis ont été donnés à propos de ces Lois et règlements a) aux détaillants, aux grossistes et aux fabricants du Canada et de l'étranger, b) au public?

8. En quoi la mise en vigueur de ces Lois et règlements touchera-t-elle les importateurs, les exportateurs et le monde des affaires en général?

(Le document est déposé.)

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de la question n° 534 qui a été inscrite au *Feuilleton* il y a 58 jours et qui demande des détails sur des projets PIL appelés Recherche anti-pauvreté et projet Aldergrove, tout particulièrement sur les enquêtes menées par la GRC. Sauf erreur, le ministre a sur son pupitre depuis quelques semaines les résultats des enquêtes, de telle sorte qu'il peut donner la réponse à la question, de même que des précisions sur le rôle d'un certain Michael Carson dans ces projets et sur l'allégation de la dépense inexplicquée de fonds publics par rapport à ces projets. Je demande au secrétaire parlementaire l'assurance que l'on répondra le plus tôt possible.